



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Côtes-d'Armor

Annexe 1

Pièces justificatives pour une demande d'INEAT dans le département des Côtes d'Armor

► Au titre du rapprochement de conjoint :

- Photocopie complète du livret de famille pour les candidats mariés ou ayant des enfants reconnus par les deux parents,
- Photocopie du PACS,
- Attestation professionnelle du conjoint datée de moins de 3 mois précisant le lieu de travail et la date de prise de fonction, ou une attestation d'exercice pour les fonctionnaires ou un certificat attestant de l'exercice d'une activité libérale.

► Au titre de l'autorité parentale conjointe (âgé de moins de 18 ans au 01/09/2022)

- Extrait du livret de famille ou extrait d'acte de naissance,
- Décision de justice fixant la résidence, les modalités de la garde ou du droit de visite de l'enfant,
- Justificatif du domicile de l'enfant et de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale,
- Certificat de scolarité.

► Au titre du handicap (de l'enseignant, de son conjoint ou d'un enfant):

- Attestation de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (délivrée par la MDPH),
- Justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée,
- Copie des pièces attestant que l'enseignant ou son conjoint entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE),
- Certificat médical ou tout document justifiant la situation de l'enseignant ou d'un ayant-droit, transmis sous pli confidentiel à l'attention du médecin de prévention et comportant les nom et prénom de l'enseignant concerné.